



## REGLEMENT INTERIEUR

Bonjour et bienvenue chez nous !

Nous sommes très heureux que vous ayez choisi notre petit coin de paradis pour votre séjour. Rockfield Répétition a été pensé comme un espace de travail et de création pour des groupes artistiques mais également comme un lieu de rencontre, de résidence et de ressource. Équipement privé, Rockfield Répétition comprend une salle de répétition ainsi qu'une maison complète équipée avec logement pour les résidences des musiciens.

Avant de vous installer et de vous mettre à l'aise, nous aimerions vous faire connaître le règlement intérieur de ce logement considéré comme un meublé de tourisme. Le comprendre et le respecter permettra à chacun de passer un séjour confortable et agréable !

Traitez ce lieu avec le même respect que le vôtre. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour en faire un espace agréable dont vous pourrez profiter.

Veillez à maintenir un bon niveau de propreté tout au long de votre séjour, cela facilitera grandement votre départ ! Et pensez à la vaisselle !

En cas de dommages accidentels, cela peut arriver, il est indispensable de nous tenir informés immédiatement.

Nous espérons que vous aurez beaucoup de rires et de plaisir pendant votre séjour ! Cependant, nous vous serions reconnaissants de faire attention et de limiter le bruit (hors salle de répétition) par respect pour la copropriété.

Veillez-vous assurer de lire et de bien comprendre le règlement intérieur au début de votre séjour, cela vous garantit de ne pas avoir de réduction de votre caution au moment du départ. Si quelque chose n'est pas clair, veuillez-nous contacter afin que nous puissions vous expliquer plus en détail pour éviter tout malentendu.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir ! Nous espérons que vous profiterez au maximum de notre propriété et de ses équipements.



## Article 1 : Objet

Le présent règlement définit les conditions d'accès et les principes d'usage de la maison Rockfield Répétition (salle de répétition incluse) située à La Clotte, 33 490 Saint-Germain-De-Grave.

## Article 2 : Conditions générales

- Pour chaque formation musicale, un référent du groupe est désigné pour être le seul interlocuteur en lien avec le propriétaire.
- La réservation de la salle de répétition ou de la maison entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement intérieur.
- Pour des raisons de sécurité, aucun invité n'est toléré sans l'accord préalable du propriétaire.
- La capacité maximale d'accueil de la maison est de 6 personnes.
- Les usagers sont seuls responsables de leurs affaires personnelles.
- Les utilisateurs s'engagent à ce que leur matériel soit conforme aux normes.
- Rockfield Répétition décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de biens personnels des usagers ou de dommages qui seraient la conséquence de l'utilisation d'un matériel non conforme ou défectueux.
- Il est interdit de boire, manger et fumer dans la salle de répétition.
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble de la maison.
- Un accès wifi est mis à disposition. Les locataires s'engagent à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

## Article 3 : Conditions d'accueil

### 3.1 Accès et restrictions

La maison Rockfield Répétition se trouve à droite sur la partie supérieure de la maison.

Les véhicules doivent être stationnés devant la maison Rockfield Répétition et ne pas rester sur le chemin afin de laisser la libre circulation.

La maison Rockfield Répétition fait partie d'une résidence privée avec des animaux.

Pour la sécurité et le bien-être de tous, il est interdit :

- De nourrir sans autorisation les animaux présents sur la propriété,
- De pénétrer dans les parties privatives et les prés des chevaux (clôtures électrifiées),
- De venir avec vos animaux.

### 3.2 Location horaire / Salle de répétition

La salle de répétition est accessible tous les jours de la semaine en location à l'heure de 9h00 à 23h00.

Tel: 06.60.06.37.24 / Email: [contact@rockfield.link](mailto:contact@rockfield.link)

Les horaires de répétition sont fixes ; il est demandé aux usagers de considérer le temps de montage, installation et démontage dans cet horaire strict.

Seul l'accès à la salle de répétition et à ses équipements ainsi qu'aux WC est autorisé. En cas de réservation pendant les horaires de repas, l'accès à la cuisine et aux installations de la terrasse côté sud (table, chaises, barbecue) est possible sur demande en contrepartie du paiement d'une heure supplémentaire.



### 3.3 Location et utilisation de la maison

- La maison est accessible tous les jours de la semaine en location en journée ou avec hébergement.  
Tel: 06.60.06.37.24 / Email: [contact@rockfield.link](mailto:contact@rockfield.link)
- Des demandes « à la carte » pourront être étudiées.
- Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sacs poubelles, papier WC, éponges, torchons, pastilles de lave-vaisselle, produits ménagers, sel, poivre, vinaigre, huile, sucre).
- Deux poubelles sont à votre disposition dans la cuisine : une pour le tout venant et une autre pour le recyclage (verre, plastique, cartons, papier, canettes)
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location.  
Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps en période de chauffe.
- Attention à bien refermer le Velux du dortoir après aération, surtout en cas de pluie.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter d'autre que le papier WC dans la cuvette des toilettes. Une poubelle est mise à disposition pour tout le reste (serviettes hygiéniques, tampons, etc.).
- Un état des lieux sera établi en entrée et en sortie.
- Le nettoyage est de votre responsabilité et nous fournissons l'ensemble du matériel et les produits nécessaires. Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.
- Avant votre départ, les linges de lit utilisés (housse de couette, taie d'oreiller et drap housse) devront être déposés au pied de chaque lit.
- Pour les locations d'une journée entière (9h-18h), l'accès à la cuisine et aux installations de la terrasse côté sud sont autorisés (table, chaises, barbecue).
- Pour les locations incluant une nuit minimum :
  - o A votre arrivée, une clé et le règlement intérieur vous seront remis.
  - o Il vous sera demandé une caution de 400€ à votre entrée dans le logement, en chèque ou espèces, qui vous sera restituée à la fin du séjour si aucune dégradation n'est constatée. Dans le cas contraire, tout ou partie du montant de la caution pourra être retenu.

### Article 4 : Modalités de réservation

Les réservations se font :

- par téléphone : 06.60.06.37.24 /
- ou par mail : [contact@rockfield.link](mailto:contact@rockfield.link)

Pour les locations incluant une nuit minimum, un acompte de 20% sera demandé au moment de la réservation.  
En cas de rétractation, l'acompte sera conservé par le propriétaire.

En cas de dépassement et d'abus sur les horaires de la part des usagers, le propriétaire pourra compter une heure supplémentaire.



## Article 5 : Tarifs

SEMAINE			WEEK-END			Formule Semaine complète
Formule Horaire*	Formule Journée	Formule 24h	Formule Horaire*	Formule Journée	Formule 48h	
Accès à la salle de répétition uniquement	Accès complet sauf hébergement	Accès complet avec hébergement	Accès à la salle de répétition uniquement	Accès complet sauf hébergement	Accès complet avec hébergement	Accès complet avec hébergement
9h-23h	9h-18h	18h-18h	9h-23h	9h-18h	Vendredi 18h au dimanche 18h	7 jours consécutifs
10€	100€	180€ (+ 4,4% taxe de séjour / personne / nuit)	12€	120€	500€ (+ 4,4% taxe de séjour / personne / nuit)	1 000€ (+ 4,4% taxe de séjour / personne / nuit)

⇒ **Des devis sur mesure pourront être étudiés sur demande en fonction de vos besoins.**

Les tarifs sont TTC.

Taxe de séjour : Pour les locations à partir d'une nuitée, il vous sera demandé de régler en plus une taxe de séjour. Conformément aux dispositions de la délibération votée par le conseil communautaire du sud Gironde, cette taxe est calculée sur la base d'un taux de 4,4% du prix de la nuitée par adulte.

Rockfield Répétition étant un gîte, la priorité sera donnée aux réservations avec hébergement.

\* La formule horaire comprend uniquement l'accès à la salle de répétition. En cas de réservation pendant des horaires de repas, l'accès à la cuisine et aux installations de la terrasse côté sud (table, chaises, barbecue) sera facturé une heure supplémentaire en contrepartie de la mise à disposition d'un espace supplémentaire.



## Article 6 : Conditions de mise à disposition du matériel et mobilier

### 6.1 Location de la salle de répétition

Un état des lieux et du matériel est effectué par le propriétaire avant et après chaque utilisation du local.

Matériel mis à disposition :

- 2 enceintes actives Yamaha MSR 400
- 1 table de mixage The t.mix xmix 1402 FXMP USB (8 entrées XLR)
- 1 batterie CB Drums sans cymbales
- 2 amplis guitare Marshall double corps 8100 Valvestate
- 1 ampli basse Marshall DBS 72115
- 1 batterie (cymbales non comprises)
- 3 pieds de micro + 3 micros et XLR
- 2 pupitres
- 2 stands guitares / basses
- 1 stand clavier

### 6.2 Location de la maison

Un état des lieux et du matériel est effectué avant et après chaque utilisation de la maison par les deux parties.

Mobilier mis à disposition :

- Salon :
  - o 1 canapé lit 2 places + 2 oreillers + couette + alèse + linge de lit
  - o 1 table basse
  - o TV + meuble + démodulateur satellite
- Cuisine :
  - o Ustensiles de cuisine pour 6 personnes
  - o Cafetière Senséo
  - o Bouilloire
  - o Grille-pain
- Chambre à l'étage :
  - o 4 lits simples + 4 matelas + 4 housses de matelas + 4 oreillers + 4 couettes + 4 alèses + linge de lit
  - o 4 chevets + 4 lampes de chevet
  - o 1 commode
- Salle d'eau
  - o Sèche-cheveux
  - o Porte serviettes

**⚠** Les linges de toilette ne sont pas fournis

## Article 7 : Règles d'usage de la salle de répétition et de la maison

- Dans l'intérêt de leur santé, les utilisateurs s'engagent à travailler dans des puissances sonores raisonnables et à suivre les conseils du propriétaire lorsqu'il sera demandé de limiter celle-ci.
- Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'extérieur et à l'intérieur des locaux.
- Il est demandé aux usagers de veiller à la fermeture des portes de la salle de répétition et de la cuisine lors de l'utilisation des instruments.
- Les prises de terre coupées, les câbles dénudés, les amplificateurs de puissance et baffles non adaptés sont proscrits.



- Les usagers devront procéder à la remise en place du matériel de back line et s'assurer que les locaux, après leur utilisation, sont rendus propres et en bon état. Le nettoyage est de votre responsabilité et nous fournissons l'ensemble du matériel et les produits nécessaires.

La maison Rockfield Répétition jouxte le logement des propriétaires. Deux portes du salon menant aux espaces privés sont donc condamnées. Veuillez être particulièrement vigilant quant au bruit qui y règne.

Le sol du dortoir étant un plancher, merci d'enlever vos chaussures au bas de l'escalier.

#### Article 8 : Urgences et premiers secours

- En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU, 17 pour la police, ou le 112).
- Les utilisateurs doivent immédiatement prévenir le propriétaire en cas d'incident ou d'accident.
- En cas de risque incendie, un extincteur est mis en place dans le local de répétition, et un autre dans la cuisine.

#### Article 9 : Comportements inappropriés et sanctions

- Toute dégradation volontaire de matériel ou propriété d'un tiers et toute détérioration des locaux mis à disposition sont à la charge des usagers. Il leur sera demandé de payer les frais de remise en état.
- Tout comportement injurieux, violent ou provocateur à l'égard du personnel ou d'un tiers, ou inobservation au sens le plus large des clauses du présent règlement induira une éviction de la structure, qui pourra être définitive en fonction des faits reprochés.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et  
m'engage en mon nom et en celui de mon groupe \_\_\_\_\_ à en respecter et à en faire respecter  
les clauses pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ .

Fait à Saint-Germain-De-Grave

Le     /             /

Signature: